



## BHW

**Avec une épargne-logement BHW, vous construisez votre avenir.**

Le contrat épargne-logement BHW vous permet de constituer une épargne en vue d'acquérir, de construire ou de rénover un logement et de profiter d'avantages fiscaux.

Grâce à la souscription à un contrat épargne-logement BHW, vous aurez accès à :

- › un taux d'intérêt créditeur garanti pour votre épargne ;
- › un financement à taux fixe avantageux.

Pour vous encourager à épargner pour vos besoins personnels d'habitation, le législateur accorde la déductibilité des primes annuelles versées jusqu'à hauteur de :

- › EUR 1.344 / membre du ménage, si au moins une des personnes imposables du ménage est âgée entre 18 et 40 ans accomplis au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition ;
- › EUR 672 / membre du ménage, si toutes les personnes imposables du ménage sont âgées de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

**Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez [www.spuerkeess.lu](http://www.spuerkeess.lu)**